



Coordonnées du porteur du projet :

SICTIAM

Space Antipolis 3 Porte 15

2323 chemin Saint-Bernard - 06225 Vallauris

Tél. : 04 92 96 92 92 - Fax : 04 92 96 92 96

S Vangheluwe

contact@numerique06.fr

06 70 45 54 05

Intitulé du schéma directeur :

Schéma Directeur Départemental d'Aménagement Numérique des Alpes Maritimes (SDDAN 06)

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDDAN est téléchargeable sur le site de l'avicca :

http://www.avicca.org/IMG/pdf/130627_CG06_SDTAN.pdf

Le SDDAN est disponible sur simple demande auprès de Monsieur S Vangheluwe dont les coordonnées sont les suivantes :

Mail : contact@numerique06.fr / Téléphone : 06 70 45 54 05

Réponse du Conseil général des Alpes Maritimes à l'appel à projet France Très Haut Débit

Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée :

Le projet prévoit une couverture de l'ensemble des communes de la zone publique du Département des Alpes Maritimes, à l'horizon 2022.

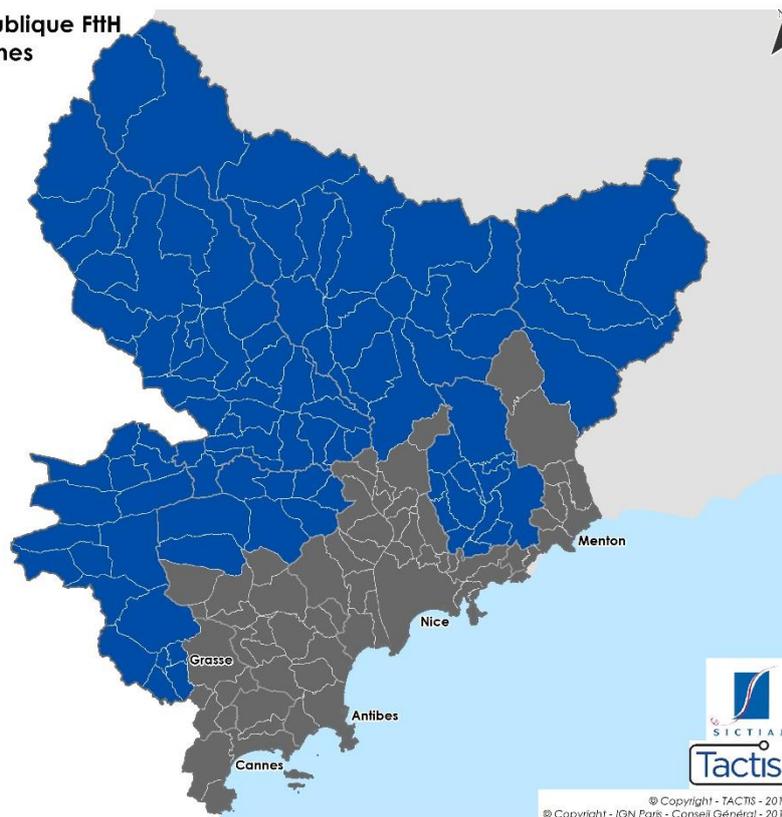
Projet de couverture de la zone publique FttH du département des Alpes-Maritimes

SICTIAM

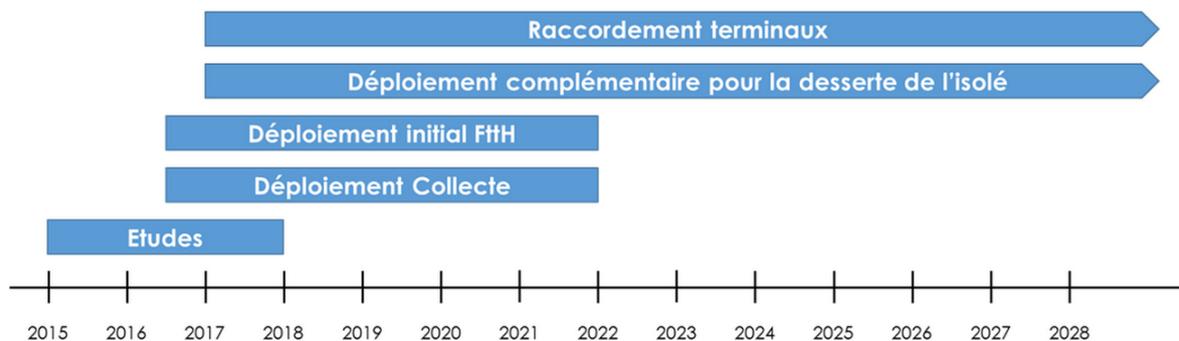
Sources : SICTIAM, Orange, TACTIS
Méthodologie et cartographie TACTIS

- Zone publique FttH
- Zone d'investissement privé
- Communes
- Contours EPCI
- Contour départemental

0 10 20 Km



Planning du projet envisagé :



Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité) :

Un opérateur tiers souhaitant signaler un recouvrement entre le périmètre de déploiement public prévu dans le SDDAN des Alpes Maritimes et son propre périmètre doit prévenir le SICTIAM en écrivant à Monsieur le Président du SICTIAM, à l'adresse signalée dans les coordonnées du porteur de projet.

Une copie de ce courrier doit aussi être envoyée, par mail, à contact@numerique06.fr.

Il devra suivre la procédure suivante :

- Courrier recommandé avec accusé de réception à l'attention de M. le Président du SICTIAM,
- Indication dans ce courrier du périmètre et du nombre de prises concernés,
- Planning de réalisation des travaux,
- Détail du montant des investissements par années et par prises pour chaque commune concernée,
- Adresse des Points de Mutualisations.